



Stationnement ambulances privées

Par **Patoche02**, le **19/04/2016 à 18:56**

Bonjour,
Ma question est simple, j'habite une petite rue, en bout de celle-ci une compagnie d'ambulances privées.
La capacité de stationnement sur leur parking privé n'est pas suffisante pour y accueillir l'ensemble des véhicules.
Ceux-ci sont stationnés sur la voie publique privant de stationnement les riverains.
Cette société a-t-elle le droit d'agir ainsi?
Y a-t-il une loi ou un texte interdisant ce genre d'abus?
Le propriétaire de cette société ne veut rien savoir.
Merci.
Bonne soirée.
Cordialement.

Par **Lag0**, le **19/04/2016 à 19:25**

Bonjour,
Si ces ambulances stationnent sur le domaine public, en respectant le code de la route, elles en ont le droit, comme tous les automobilistes.

Par **amajuris**, le **19/04/2016 à 19:53**

bonjour,
je confirme la réponse précédente.
vous n'avez pas plus de droit de vous stationner sur le domaine public que la société d'ambulances.
le stationnement sur le domaine public n'est pas réservé aux riverains.
salutations